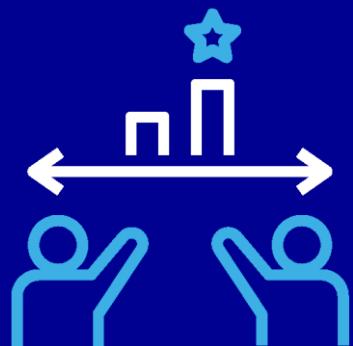




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

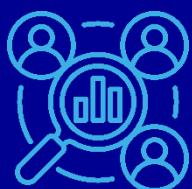
lycée des métiers entre Meurthe et Sânon  
académie Nancy Metz



**MACHINE A LAVER ET SECHE-LINGE  
A USAGE INTENSIF POUR LA BUANDERIE  
MUTUALISEE DE L'INTERNAT D'EXCELLENCE**

DECEMBRE 2025

**MISE EN CONCURRENCE SIMPLIFIEE  
APPEL A DEVIS**



2025



## APPEL A DEVIS

**MACHINE A LAVER ET SECHE-LINGE A USAGE INTENSIF  
POUR LA BUANDERIE MUTUALISEE DE L'INTERNAT D'EXCELLENCE**

**DECEMBRE 2025**

**Mise en concurrence simplifiée – appel à devis**

### Pouvoir adjudicateur

LYCEE DES METIERS ENTRE MEURTHE ET SANON  
2, rue Emile Levassor  
54110 DOMBASLE SUR MEURTHE

Représenté légalement par Monsieur Olivier KOPFERSCHMITT, Proviseur

Comptable assignataire : Monsieur Grégory GRANDJEAN, agent comptable

Référent du marché à contacter : Monsieur Grégory GRANDJEAN, secrétaire général

[agent.comptable@entre-meurthe-et-sanon.fr](mailto:agent.comptable@entre-meurthe-et-sanon.fr) – 0 806 00 54 54 (appel + service public gratuit)

### Code CPV principal

42716120-5 – Machines à laver

42716200-0 – sèche-linge

### Procédure

Procédure informelle selon l'article R2122-8 du code de la commande publique.

### Modalités de publicité

Profil acheteur de l'établissement : <https://commandepublique.lyceedesmetiers.fr>

### Date limite de retour des offres

Date limite de dépôt des offres le mardi 16 décembre 2025 à 12h (délai impératif).



## L'acheteur public

Le lycée des métiers entre Meurthe et Sânon est un établissement d'enseignement professionnel. Il forme 700 apprenants sous statut scolaire, d'apprenti ou de stagiaire de la formation continue. Les formations, du CAP au BTS sont centrées sur 4 dominantes : les métiers de l'automobile (maintenance, carrosserie, construction / aménagement, peinture), des travaux publics (maintenance des matériels et conduite d'engins), de la chimie, de l'eau et de l'environnement (génie des procédés) ainsi que des métiers de la relation client. Le lycée accueille également en son sein une 3<sup>ème</sup> prépa métiers, une ULIS pro (élèves en situation de handicap) et une classe UPE2A (élèves allophones).

L'internat d'excellence du lycée des métiers héberge 180 apprenants du dimanche au vendredi.

## Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché pour **fournir un lave-linge et un sèche-linge en colonne à usage intensif pour la buanderie mutualisée de l'internat d'excellence.**

Conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique, la présente consultation relève d'une procédure informelle compte tenu de l'estimation du coût global inférieur à 40 000 euros HT.

Le marché est attribué à un seul prestataire et est constitué d'**un lot unique**.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'ordre général.

## Durée du marché

Le marché prend effet à la signature du bon de commande, au plus tard le 31/12/2025 et doit être réalisé dans les 60 jours.

Le marché n'est pas reconductible.

## Détail des besoins

- Equipement en colonne avec les accessoires fournis ;
- Lave-linge à usage intensif avec des cycles courts d'une capacité de 7 à 10 kg ;
- Sèche-linge à évacuation à usage intensif d'une capacité de 7 à 10 kg ;
- Simplicité d'usage ;
- Robustesse ;
- Monophasé ; raccordement en eau et électricité selon les standards français ;
- Options éventuelles proposées par les fournisseurs.

## Présentation et remise des offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française et en euros.

Les offres sont transmises de manière dématérialisées par courriel : [agent.comptable@entre-meurthe-et-sanon.fr](mailto:agent.comptable@entre-meurthe-et-sanon.fr)



Les offres devront être transmises avec les documents suivants :

- un devis détaillé pour l'ensemble des prestations ;
- une fiche technique des équipements ;
- tout document que le prestataire potentiel jugera pertinent.

## Conditions financières des offres et marchés

### Conditions financières des offres

Les prix sont établis en euros (€). Le prix ne peut pas comprendre plus de deux décimales après la virgule (facturation). Les prix sont établis hors taxes et s'entendent franco de port et sans frais de facturation ou gestion.

L'offre doit porter sur la totalité des prestations nécessaire à la bonne et entière réalisation du marché sans exclusive possible. Les prix sont fermes et fixes pour la durée du marché. Aucun frais supplémentaire ne pourra être facturé sans l'accord express et écrit de l'ordonnateur de l'établissement concerné et du coordonnateur du groupement.

Si des créations, majorations, diminutions, suspensions, suppressions des droits et taxes intervenaient postérieurement à la date limite fixée pour le dépôt de l'offre, le prix serait modifié en conséquence pour les prestations auxquelles ces variations de droits et taxes doivent être effectivement appliquées.

### Paiement des prestations

Conformément à l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 la facturation électronique via chorus-pro est désormais obligatoire pour les émetteurs de factures à destination de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs. Les entreprises devront déposer obligatoirement leur facture sur la plateforme Chorus pro.

La facturation est établie par le prestataire directement à chaque établissement soumissionnaire dans le respect strict des grilles tarifaires notifiées dans l'attribution. Les factures devront porter, outre les mentions légales, toutes les indications réglementaires.

Après service fait, le délai global de paiement du titulaire est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Les modalités de règlement du titulaire sont soumises aux dispositions des articles R2115-5, R2192 et R2392-10 du code de la commande publique relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Le défaut de paiement dans le délai prévu au présent article par l'établissement soumissionnaire ouvre droit au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et fait courir de plein droit des intérêts moratoires au profit du titulaire.